

PROGRAMME

DES

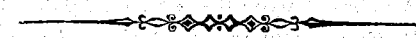
COURS

DE

L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PENDANT LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE

1876—1877



GENÈVE

IMPRIMERIE RAMBOZ ET SCHUCHARDT

—
1876

PROGRAMME UNIVERSITAIRE

1876-1877

Faculté des Sciences

M. le Professeur MARIGNAC, doyen.
M. le Professeur THURY, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie analytique. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Une heure par semaine.

Calcul des probabilités. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Algèbre. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

Astronomie élémentaire et Géographie physique. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Suite du cours de l'année dernière. — Description des planètes supérieures. Physique du globe. Météorologie. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Physique moléculaire. Calorique. Électricité. Magnétisme. — Quatre heures par semaine.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 16 octobre 1876 et finira le samedi 16 mars 1877.

La première semaine de ce semestre sera consacrée aux examens arriérés, aux examens d'admission et à ceux du Baccalauréat.

Les cours s'ouvriront dans toutes les Facultés le lundi 23 octobre. Ils seront interrompus du samedi 30 décembre 1876 au mercredi 3 janvier 1877.

Le semestre d'été commencera le lundi 25 mars 1877 et finira le samedi 22 juin 1877.

Le Bureau de l'Université est composé pour l'année 1876-1877 de :

MM. Alexandre-J. MARTIN, *Recteur.*
MARC-MONNIER, *Vice-Recteur.*
L. SEGOND, *Secrétaire.*

C. MARIGNAC, Doyen de la Faculté des Sciences.
P. VAUCHER, Doyen de la Faculté des Lettres.
Ch^s. BROCHER, Doyen de la Faculté de Droit.
H. OLTRAMARE, Doyen de la Faculté de Théologie.
G. JULLIARD, Doyen provisoire de la Faculté de Médecine.

Exercices pratiques au laboratoire de Physique. — Le même Professeur.

*Physique*¹. — M. le Professeur SORET. — Physique appliquée à la Physiologie et à la Médecine. — Chaleur et optique. — Deux heures par semaine.

Chimie inorganique. — M. le Professeur MARIGNAC. — Quatre heures par semaine.

Exercices pratiques au laboratoire de Chimie, sous la direction de M. MICHAUD, préparateur.

Minéralogie. — M. le Professeur MARIGNAC. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie. Classification et description des espèces minérales. — Deux heures par semaine, à partir du mois de décembre.

Chimie biologique. — M. le Professeur D. MONNIER. — Toxicologie chimique expérimentale. — Sept heures par semaine. — Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie biologique et analytique.

Physiologie botanique. — M. le Professeur THURY. — Physiologie végétale. Biologie. Géographie botanique. — Deux heures par semaine.

Zoologie. — M. le Professeur VOGT. — Zoologie des animaux sans vertèbres. — Quatre heures par semaine.

Géologie. — Le même Professeur. — Généralités. Phénomènes et terrains volcaniques. — Deux heures par semaine.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Microscopie et d'Anatomie comparée, sous la direction de MM. VOGT et YUNG.

COURS LIBRE

Analyse chimique qualitative générale. — M. L. MICHAUD. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

A) SECTION DES SCIENCES MATHÉMATIQUES

Géométrie descriptive. — M. le Professeur G. OLTRAMARE. — Deux heures par semaine.

¹ Les candidats au baccalauréat ès sciences physiques et naturelles et ès sciences médicales qui veulent remplacer l'examen oral du baccalauréat par des examens annuels devront subir un examen sur ce cours.

Théorie générale des équations. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Calcul différentiel et intégral. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Mécanique analytique et appliquée. — M. le Professeur C. CELLÉRIER. — Trois heures par semaine.

*Astronomie théorique*¹. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie des mouvements des corps célestes. Éclipses et occultations. — Trois heures par semaine.

B) SECTION DES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES

Physique expérimentale. — M. le Professeur WARTMANN. — Acoustique, Optique et Météorologie optique. — Quatre heures par semaine.

Chimie organique. — M. E. ADOR, D^r en phil. — Quatre heures par semaine.

Chimie biologique. — M. le Professeur D. MONNIER. — L'urine humaine, composition et analyse. — Cinq heures par semaine.

Travaux pratiques dans les laboratoires de chimie biologique et analytique.

Zoologie. — M. le Professeur VOGT. — Zoologie des animaux vertébrés. — Trois heures par semaine.

Géologie. — Le même Professeur. — Terrains sédimentaires. — Trois heures par semaine.

Excursions géologiques. — Le même Professeur.

Organographie botanique. — M. le Professeur THURY. — Quatre heures par semaine.

Exercices botaniques au laboratoire. — Le même Professeur. — Quatre heures par semaine.

*Botanique médicale et classification botanique*². — M. le Professeur MULLER. — Quatre heures par semaine.

Excursions botaniques. — Le même Professeur.

¹ Ce cours est bisannuel. Les deux parties sont obligatoires pour l'examen du baccalauréat ès sciences mathématiques.

² Les matières traitées dans ce cours font partie de l'examen pour le baccalauréat ès sciences physiques et naturelles et ès sciences médicales.

Exercices pratiques dans les laboratoires de Physique, Chimie, Microscopie, Anatomie comparée et Chimie physiologique. — Comme dans le semestre d'hiver.

COURS LIBRE

Applications du calcul à la physique. — M. Ch. GALOPIN, Dr ès sciences. — Deux heures par semaine.



Faculté des Lettres

M. le Professeur P. VAUCHER, doyen.
M. le Professeur GIRAUD-TEULON, secrétaire.

SECTION DES LETTRES

SEMESTRE D'HIVER

Langue et littérature latines. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — *Histoire de la littérature latine* sous les Flaviens et les Antonins au I^{er} et au II^{me} siècle de l'ère chrétienne. — Deux heures par semaine.

Interprétation des satires de Perse, du I^{er} livre du de Oratore de Cicéron, de l'Art poétique d'Horace, et du I^{er} livre des Annales de Tacite. — Trois heures par semaine.

Histoire de la langue latine dans la période littéraire, avec analyse de textes d'époques et de styles divers. — Une heure par semaine.

Langue et littérature grecques. — M. le Professeur NICOLE.

Interprétation des auteurs grecs. — Démosthènes, La Miodienne. — Eschyle, Prométhée enchaîné. — Théocrite, Idylles choisies.

Littérature grecque. — Histoire des orateurs attiques.

Littérature française. — M. le Professeur HUBERT. — Histoire de la littérature française au XVIII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Langue et littérature allemandes. — M. le Professeur KRAUSS. — Die deutsche Dichtung des 19. Jahrhunderts (en allemand). — Deux heures par semaine.

Interprétation du Faust de Goethe. — Une heure par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Les grands écrivains de la Renaissance et de la Réforme. — Quatre heures par semaine.

Improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur Eugène RITTER. — Origines de la langue française. Grammaire historique. La langue française au moyen âge. Lecture de quelques anciens textes. — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Grammaire comparée. — Méthodes. — Systèmes. — Application aux textes. — Deux heures par semaine.

Histoire de la philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Les grandes écoles modernes ou histoire de la philosophie européenne, depuis la Renaissance jusqu'à l'époque actuelle. — Trois heures par semaine.

Exercices de discussion philosophique. — Le même Professeur. — Les discussions sur des questions proposées et choisies à l'avance, ont lieu entre MM. les étudiants sous la présidence du Professeur de philosophie. — Une heure par semaine et, pour limite extrême de l'exercice, deux heures.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — L'art moderne, XV^{me} et XVI^{me} siècles. — Une heure par semaine.

Antiquités. — M. Charles MOREL, Dr en philosophie. — Les Grecs dans leur vie publique et privée. — Deux heures par semaine.

COURS LIBRE

Psychologie. — M. L.-V. HILAIRE. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Langue et littérature latines. — M. le Professeur A. OLTRAMARE. — Suite des cours du semestre d'hiver. — Six heures par semaine.

Langue et littérature grecques. — M. le Professeur NICOLE. — Six heures par semaine.

Littérature grecque. — Histoire des orateurs attiques. — Suite du cours d'hiver.

Interprétation des auteurs grecs. — Platon, Protagoras, Aristophane, les Oiseaux.

Littérature française. — M. le Professeur HUMBERT. — La littérature française au XIX^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Langue et littérature allemandes. — M. le Professeur KRAUSS. — Suite des cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Littérature comparée. — M. le Professeur MARC-MONNIER. — Histoire des littératures étrangères depuis les origines jusqu'au XVII^{me} siècle. — Quatre heures par semaine.

Théorie et pratique de l'improvisation. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Histoire de la langue française. — M. le Professeur E. RITTER. — La langue française, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. (Suite du cours d'hiver). — Deux heures par semaine.

Linguistique. — M. le Professeur WERTHEIMER. — La linguistique et la science des religions. — Deux heures par semaine.

Philosophie. — M. le Professeur AMIEL. — Psychologie des nationalités. — Quatre heures par semaine.

Esthétique. — M. le Professeur GIRAUD-TEULON. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Antiquités. — M. Ch. MOREL, D^r en phil. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

SECTION DES SCIENCES SOCIALES

SEMESTRE D'HIVER

Histoire générale. — M. le Professeur P. VAUCHER. — La Révolution française et Napoléon. — Trois heures par semaine.

Histoire nationale. — Le même Professeur. — Histoire de la Confédération suisse, depuis la fin du XVIII^{me} siècle jusqu'à nos jours. — Une heure par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Institutions économiques, ecclésiastiques et scolaires de l'ancienne Genève. — Une heure par semaine.

Législation constitutionnelle. — M. le Professeur James FAZY. — Première partie. Deux heures par semaine. — Seconde partie. Une heure par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première année : Notions fondamentales. — Production des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième année : Circulation des richesses. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — 1^{re} année. Droit de famille et successions. — Deux heures par semaine. — 2^{me} année. Droits réels et obligations. — Deux heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie dans l'antiquité et jusqu'au commencement du XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le Professeur DROZ. — Trois heures par semaine.

COURS LIBRE

Histoire religieuse d'Israël. — M. le D^r E. STROEHLIN. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Histoire générale. — M. le Professeur VAUCHER. — Histoire de l'Europe, depuis la fin du XV^{me} siècle jusqu'à la mort de Charles-Quint. — Quatre heures par semaine.

Histoire de Genève. — M. Amédée ROGET. — Suite et fin du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Législation constitutionnelle. — M. le Professeur James FAZY. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Première année : Distribution des richesses. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — Le même Professeur. — Deuxième année : Consommation des richesses. — Deux heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Philosophie de l'histoire. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Trois heures par semaine.

Philologie. — M. le Professeur WERTHEIMER. — Histoire de la philologie comparée au XIX^{me} siècle. — Deux heures par semaine.

Histoire des religions. — M. le Professeur DROZ. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.



Faculté de Droit

M. le Professeur Ch. BROCHER, doyen.

M. le Professeur Alex. MARTIN, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

1^{re} ANNÉE.

Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur SCHREYER. — Trois heures par semaine.

Organisation judiciaire et Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNUNG. — Histoire et théorie de l'État : droit cantonal et fédéral. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

2^{me} ANNÉE.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — Deux heures par semaine. (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Deux heures par semaine. — (Voir à la *Faculté des Lettres*.)

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Droits de succession. — Droit de propriété. — Actions. — Deux heures par semaine.

Droit civil. — M. le Professeur Charles BROCHER. — Livre III du Code civil, moins les successions, les donations et testaments, et le contrat de mariage, soit : dispositions générales, contrats et obligations en général, vente, échange, louage. — Société et indivision, prêts, dépôts, etc. — Séquestres, contrats aléatoires, mandat, cautionnement, transaction. — Nantissement, privilèges et hypothèques. — Prescription.

Droit international privé, se rapportant aux objets enseignés. — Le même Professeur. — Sept heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Commerçants. Actes de commerce. Compétence. Assurances. — Trois heures par semaine.

Droit pénal. — M. le Professeur HORNUNG. — Trois heures par semaine.

Médecine légale. — M. le Dr GOSSE, Professeur. — Code pénal et code civil (fin). — Deux heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Tous les quinze jours, devant la Faculté.

COURS LIBRE

Histoire du Droit civil de Genève jusqu'en 1798. — M. le Professeur Charles LE FORT. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

1^{re} ANNÉE.

Philosophie et Encyclopédie du droit, Institutions du Droit romain, Histoire du Droit. — M. le Professeur Henri BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Cours préparatoire et élémentaire de Droit civil français. — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Art de la plaidoirie. — Une heure par semaine. — Le même Professeur.

Organisation judiciaire et Procédure civile. — M. le Professeur GENTET. — Trois heures par semaine.

Droit public. — M. le Professeur HORNING. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

2^{me} ANNÉE.

Législation comparée. — M. le Professeur SCHREYER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Économie politique. — M. le Professeur DAMETH. — Suite et fin du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

2^{me} et 3^{me} ANNÉES.

Pandectes. — M. le Professeur JOUSSERANDOT. — Suite du cours d'hiver. — Deux heures par semaine.

Droit civil et Droit international privé. — M. le Professeur Charles BROCHER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Sept heures par semaine.

Droit pénal. — M. le professeur HORNING. — Suite du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Droit commercial. — M. le Professeur Alexandre MARTIN. — Faillites. — Trois heures par semaine.

Exercices de plaidoirie. — Comme dans le semestre d'hiver.



Faculté de Théologie

M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE, doyen.

M. le Professeur BOUVIER, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — Le christianisme, de l'époque de Constantin à celle de Mahomet. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Étude des Évangiles synoptiques. — Quatre heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Épîtres de St. Paul. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — Généralités. L'action du christianisme sur l'individu et sur la société. — Quatre heures par semaine.

Théologie pratique. — M. le Professeur COUGNARD. — Le Pastorat. Offices ecclésiastiques, cure d'âmes, soins des pauvres, instruction religieuse de l'enfance et de la jeunesse. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur SEGOND. — Grammaire hébraïque. Interprétation philologique de 2 Samuel XV-XX. — Quatre heures par semaine, pour les étudiants de première année.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Le prophète Ésaïe. — Trois heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

COURS LIBRE

Statistique ecclésiastique. — M. F. CHAPONNIÈRE, licencié en théologie. — Les petites sectes protestantes de la Grande-Bretagne et des États-Unis. — Une heure par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Théologie historique. — M. le Professeur CHASTEL. — Suite et fin du cours d'hiver. — Trois heures par semaine.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur HUGUES OLTRAMARE. — Suite et fin du cours d'hiver — Quatre heures par semaine.

Lecture et interprétation philologique du Nouveau Testament. — Le même Professeur. — Suite du cours d'hiver. — Une heure par semaine.

Apologétique. — M. le Professeur BOUVIER. — Suite et fin du cours d'hiver. — Quatre heures par semaine.

Morale chrétienne. — M. le Professeur COUGNARD. — Morale individuelle. Devoirs de justice et de charité. Devoirs de famille. Devoirs envers Dieu. — Deux heures par semaine.

Exercices d'homilétique. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Diction. — Le même Professeur. — Une heure par semaine.

Hébreu. — M. le Professeur SEGOND. — Interprétation philologique de Ps. CXLI-CL. — Deux heures par semaine, pour les étudiants de première année.

Exégèse de l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Le prophète Ésaïe, suite et fin. — Deux heures par semaine, pour les étudiants des trois années supérieures.

Introduction générale à l'Ancien Testament. — Le même Professeur. — Histoire de la langue hébraïque. Histoire du Canon, du texte et des versions de l'Ancien Testament. — Trois heures par semaine.



Faculté de Médecine

M. le Professeur JULLIARD, doyen.

M. le Professeur D'ESPINE, secrétaire.

SEMESTRE D'HIVER

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Anatomie générale et appareil locomoteur. — Six heures par semaine. — Exercices pratiques tous les jours.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Physiologie des fonctions végétatives. (Digestion, absorption, circulation, respiration, sécrétions.) — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques tous les jours.

Histologie normale. — M. le Professeur Fr.-Wilh. ZAHN. — Six heures par semaine.

Anatomie et Physiologie pathologiques générales. — Le même Professeur. — Cinq heures par semaine. — Exercices pratiques dans le laboratoire d'histologie et d'anatomie pathologique, tous les jours.

Cours d'autopsies. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

Clinique obstétricale. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Six heures par semaine.

Cours théorique d'accouchement. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Polyclinique. — M. le Professeur VULLIET. — Six heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Description des maladies. Maladies générales. — Deux heures par semaine. — II. Séméiologie. Étude du pouls, de la tempé-

rature et de l'état des urines dans les maladies. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales générales. Maladies chirurgicales de la peau et du tissu cellulaire. — Trois heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Des méthodes et des procédés opératoires; de leurs indications et contre-indications; de leur manuel et de leurs résultats. — Deux heures par semaine.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Art de formuler. — Modificateurs de l'appareil neruo-musculaire, des sécrétions et des excrétiens. — Trois heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Bromatologie. Hydrologie. Diététique. — Une heure par semaine.

Pharmacologie. — M. le Professeur BRUN. — Étude des principales drogues simples et des produits chimiques et pharmaceutiques. — Exposé des connaissances nécessaires aux médecins pour formuler et pour apprécier la valeur des médicaments vendus ou préparés dans les pharmacies. — Deux heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le D^r OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Une heure par semaine.

COURS LIBRES

Gynécologie. — M. le D^r GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Pathologie générale. — M. le D^r DURANTE. — Principes de la nosologie et de l'étiologie. Étude des éléments morbides. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r BARDE. — I. Clinique ophthalmologique (à l'hôpital Rothschild). — Une heure par semaine. — II. Physiologie et pathologie des muscles de l'œil. Strabisme. — Une heure par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r HALTENHOFF. — I. Anatomie et physiologie de l'appareil visuel. — Deux heures par semaine. — II. Anomalies de la réfraction et de l'accommodation, avec exercices de détermination. — III. Policlinique ophthalmologique. — Deux heures par semaine.

Accouchements. — M. le D^r ODIER. — I. Cours théorique d'accouchements. — De l'accouchement naturel et de la loi d'ac-

croissement des nouveau-nés. — Deux heures par semaine. — II. Cours complet théorique et pratique d'accouchements pour les élèves sages-femmes. — Deux heures par semaine pour la théorie. Six heures par semaine pour les exercices pratiques.

Gynécologie. — M. le D^r DEVRIENT. — Deux heures par semaine.

Gynécologie. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Balnéothérapie. — M. le D^r GLATZ. — Balnéothérapie en général. Ses relations avec la climatologie et le régime. — Les bains en particulier. — L'hydrothérapie. — Les eaux minérales. — Deux heures par semaine.

Fonctions du système nerveux central. — M. le D^r Ch. GEIB. — Une heure par semaine.

Médecine et chirurgie dentaires. — M. GUILLOT. — Cours théorique et pratique. — Deux heures par semaine.

SEMESTRE D'ÉTÉ

Anatomie normale. — M. le Professeur LASKOWSKI. — Organe central de la circulation et système vasculaire. — Centres nerveux; nerfs crâniens et rachidiens; grand sympathique. — Six heures par semaine.

Physiologie. — M. le Professeur SCHIFF. — Système musculaire. Système nerveux. Organes des sens. — Six heures par semaine. — Démonstrations et exercices pratiques dans le laboratoire, avec conférences pratiques, tous les jours.

Anatomie pathologique spéciale. — M. le Professeur ZAHN. — Cinq heures par semaine. — Exercices pratiques dans le laboratoire, tous les jours.

Histologie pathologique. — Le même Professeur. — Six heures par semaine.

Cours d'autopsies. — Le même Professeur. — Deux heures par semaine.

Clinique médicale. — M. le Professeur REVILLIOD. — Dix heures par semaine.

Clinique chirurgicale. — M. le Professeur JULLIARD. — Dix heures par semaine.

Clinique obstétricale. — M. le Professeur Alfred VAUCHER. — Six heures par semaine.

Policlinique. — M. le Professeur VULLIET. — Six heures par semaine.

Pathologie interne. — M. le Professeur D'ESPINE. — I. Des-

cription des maladies : maladies de l'appareil respiratoire et de l'appareil circulatoire. — Deux heures par semaine. — II. Séméiologie. Percussion. Auscultation. Laryngoscopie. — Une heure par semaine.

Pathologie externe. — M. le Professeur Jacques-L. REVERDIN. — Maladies chirurgicales des os et des articulations. — Deux heures par semaine.

Médecine opératoire. — Le même Professeur. — Exercices pratiques. — Deux séances par semaine de deux heures chacune.

Thérapeutique. — M. le Professeur PREVOST. — Modificateurs de la circulation et de la température animale. — Antiseptiques. Désinfectants. Parasitocides. — Deux heures par semaine.

Hygiène. — M. le Professeur DUNANT. — Hygiène professionnelle. — Une heure par semaine.

Médecine légale. — M. le Professeur GOSSE. — Médecine légale du Code pénal. — Trois heures par semaine.

Psychiatrie. — M. le D^r OLIVET. — Cours clinique et théorique. — Une heure par semaine.

COURS LIBRES

Gynécologie. — M. le D^r GAUTIER. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r BARDE. — I. Clinique ophthalmologique (à l'hôpital Rothschild). — Deux heures par semaine. — II. Maladies du cristallin. — Une heure par semaine. — III. Cours d'opérations. — Deux heures par semaine.

Ophthalmologie. — M. le D^r HALTENHOFF. — I. Ophthalmoscopie, avec exercices pratiques. — Deux heures par semaine. — II. Polyclinique ophthalmologique. — Deux heures par semaine.

Accouchements. — M. le D^r ODIER. — I. Cours théorique d'accouchements : pathologie des accouchements. — Deux heures par semaine. — II. Cours complet théorique et pratique d'accouchements pour les élèves sages-femmes. — Deux heures par semaine pour la théorie. Six heures par semaine pour les exercices pratiques.

Gynécologie. — M. le D^r DEVRIENT. — Trois heures par semaine.

Gynécologie. — M. le D^r CORDÈS. — Deux heures par semaine.

Pathologie des voies urinaires. — M. le D^r Édouard MARTIN. — Maladies de l'urètre, de la prostate, de la vessie et des reins. — Deux heures par semaine.

Otologie. — M. le D^r COLLADON. — Anatomie et physiologie de l'oreille. — Maladies de l'oreille et leur traitement. — Exercices pratiques. — Deux heures par semaine.

Fonctions du système nerveux central. — M. le D^r Ch. GEIB. — Une heure par semaine.

Médecine et chirurgie dentaires. — M. GUILLOT. — Cours théorique et pratique. — Deux heures par semaine.

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET UNIVERSITAIRES

Le *Jardin botanique* est ouvert tous les jours. L'admission dans les *Serres*, ainsi que dans le *Conservatoire botanique*, s'obtient du directeur du Jardin, ou du professeur de Botanique.

Le *Musée d'Histoire naturelle* (qui comprend les galeries de Zoologie, d'Anatomie comparée, d'Ostéologie, de Paléontologie, de Géologie et de Minéralogie), ainsi que les *Cabinets de Physique et de Mécanique*, sont accessibles à ceux qui se font autoriser par MM. les professeurs de la Faculté des Sciences.

La *Bibliothèque publique* (Salle de lecture) est ouverte tous les jours.

L'*Observatoire astronomique* est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 3 à 4 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Les étudiants des Facultés de Théologie et de Droit peuvent faire usage de la *Bibliothèque de leur Faculté*.

Les élèves travaillant aux Laboratoires de Microscopie, d'Anatomie comparée et de Chimie physiologique peuvent faire usage de la *Bibliothèque* attachée à ces laboratoires.

Sont accessibles aux élèves de l'Université :

L'*École de Gymnastique*, le *Manège*, le *Conservatoire de Musique* (ces trois établissements moyennant une rétribution spéciale), le *Musée Rath*, le *Musée Fol*, et à l'*Athénée*, le *Conservatoire industriel*, la *Bibliothèque technologique* et la *Bibliothèque de la Société genevoise d'Utilité publique*.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

ADOPTÉ

PAR LE CONSEIL D'ÉTAT.

Des étudiants et assistants.

Au commencement de leurs études, les étudiants doivent se faire immatriculer au Bureau de l'Université, dans la Faculté qu'ils ont choisie.

Les étudiants et les assistants doivent prendre, au commencement du semestre, une inscription pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre et payer, pour chaque heure de cours par semaine, 2 fr. 50 par semestre. (Loi, article 145.)

Dans la Faculté de Médecine, les leçons sont payées à raison de 5 francs par semestre pour une heure de cours par semaine. (Loi du 13 septembre 1873, art. 4.)

Les feuilles d'immatriculation sont transmises par le Recteur au Doyen de chaque Faculté et, pour la section de Philosophie, aux Doyens des deux Facultés des Sciences et des Lettres. — Le Doyen de la Faculté des Lettres est chargé spécialement de tout ce qui concerne la section de Philosophie.

Les feuilles d'inscription sont délivrées par le Recteur, sur la présentation d'un reçu, constatant que les rétributions ont été acquittées. — Ces feuilles seront présentées au Professeur ou au Privat-docent qui fait le cours choisi.

Au commencement de chaque semestre, le Recteur fixe le délai dans lequel les auditeurs doivent prendre leurs inscriptions et celui dans lequel les demandes en exemption des rétributions doivent être présentées. Ces délais expirés, le Recteur adresse au Département une liste des étudiants et des assistants inscrits. De nouvelles inscriptions ne peuvent être prises ultérieurement qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Bureau.

Des examens.

Les examens sont publics. Ils se font devant des Jurys composés de professeurs désignés par le Sénat et de personnes choisies par le Département. (Loi, article 142.)

Les questions sont tirées au sort.

Le Bureau annonce, par une affiche, l'époque précise où les examens ont lieu.

Le prononcé du résultat des examens a lieu en public. Les étudiants qui ont subi des examens déclarés admissibles peuvent réclamer des certificats d'études signés par le Recteur et par le Secrétaire de l'Université.

Il est délivré, au nom de l'Université, un diplôme à tous ceux qui ont obtenu un grade universitaire. Ce diplôme est signé par le Recteur, le Doyen de la Faculté et le Secrétaire de l'Université.

Les examens obligatoires et les examens facultatifs (Loi, article 141), ainsi que les examens de la section de Philosophie (Loi, article 122) ont lieu à la fin de l'année universitaire.

Toutefois l'examen d'un élève peut être ajourné, pour motif grave, au commencement de l'année universitaire suivante.

Les examens d'admission se font au commencement du semestre.

Les examens pour le Baccalauréat et la Licence ont lieu dans la Faculté des Sciences, dans la Faculté des Lettres, dans la Faculté de Droit et dans la Faculté de Médecine, au commencement et à la fin de l'année universitaire et dans l'intervalle de deux semestres. Dans la Faculté de Théologie, ils ont lieu au commencement et à la fin de l'année universitaire.

Les demandes d'admission à subir ces examens doivent être adressées au Doyen de la Faculté huit jours au moins avant l'époque à laquelle l'examen doit avoir lieu.

Les examens pour le Doctorat se feront, sur la demande des candidats, à l'époque fixée par la Faculté.

Dispositions financières.

Les rétributions des élèves, ainsi que les droits universitaires, sont perçus par le bedeau de l'Université, sous l'inspection du Recteur. Le taux de ces rétributions et de ces droits est fixé par les articles 145 et 146 de la Loi.

Les demandes en exemption (articles 145, § 2, et 159 de la Loi) doivent être adressées au Département.

Conditions d'admission.

Sauf les conditions exigées en ce qui concerne les Facultés

de Droit et de Théologie, sont admis et immatriculés comme étudiants à l'Université de Genève (Loi, article 140) :

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les élèves sortis d'une des sections du Gymnase (Loi, article 110) avec des certificats d'études;
- 3° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études jugées équivalentes par des certificats ou des diplômes;
- 4° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de l'une des sections du Gymnase.

Admission dans les Facultés de Droit et de Théologie.

Sont admis dans la première année d'études des Facultés de Droit et de Théologie :

- 1° Les bacheliers ès sciences et les licenciés ès lettres;
- 2° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de la section de Philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, article 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins vingt heures de leçons par semaine dans chaque semestre.
- 3° Les étrangers, bacheliers ès lettres, que le Bureau, sur le préavis de la Faculté, dispense d'une partie des conditions indiquées. — Dans les examens d'admission, il peut être tenu compte des diplômes ou des certificats délivrés par des Académies ou des Universités étrangères, de manière à dispenser les candidats de tout ou partie des épreuves exigées.

Peuvent être inscrits dans les Facultés de Droit et de Théologie ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Admission dans la Faculté de Médecine.

Sont admis et immatriculés comme étudiants dans la Faculté de Médecine :

- 1° Les bacheliers ès lettres;
- 2° Les bacheliers ès sciences;
- 3° Les étudiants qui ont suivi les deux années d'études de

la section de philosophie, et subi des examens déclarés admissibles à la fin de chacune des deux années. (Loi, art. 122.) — Les cours choisis par les étudiants de cette section doivent comprendre au moins 20 heures de leçons par semaine dans chaque semestre;

4° Les élèves sortis de la section classique du Gymnase avec des certificats d'études;

5° Les Suisses et les étrangers qui justifient d'études équivalentes par des diplômes et des certificats;

6° Les personnes qui subiront d'une manière satisfaisante des examens oraux sur le champ d'études de la section classique du Gymnase.

Peuvent être inscrits dans la Faculté de Médecine ceux qui fournissent la preuve qu'ils ont étudié, une année au moins, comme étudiants réguliers, dans une Faculté correspondante à l'étranger.

Le Règlement, auquel nous renvoyons, détermine les épreuves imposées à ceux qui postulent des grades universitaires.



PRIX UNIVERSITAIRES

FACULTÉ DES SCIENCES

PRIX DAVY

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Université de Genève depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mai 1877. Le prix sera de la valeur de *cing cents francs*.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au Bureau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX DESTINÉ AUX ÉTUDIANTS

Sans qu'il soit rien changé au programme du concours précédent, la Faculté des Sciences décernera, le 31 décembre 1876, un ou plusieurs prix aux auteurs des mémoires qui en seront jugés dignes, sur des sujets relatifs à l'une des sciences indiquées dans le programme du PRIX DAVY. Le choix des sujets est laissé aux concurrents.

Les mémoires devront être adressés au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} novembre 1876.

Sont admis au concours les étudiants de la Faculté des Sciences et les assistants qui suivent au moins trois cours de sciences.

Les récompenses accordées seront prises sur le compte de la fondation Davy.



FACULTÉ DES LETTRES

PRIX FONDÉS PAR HENRI DISDIER

1. PRIX DE PHILOSOPHIE (DIT PRIX HUBERT)

L'Université décernera, le 31 décembre 1877, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Origine du langage.

2. PRIX D'HISTOIRE (DIT PRIX ADOR)

L'Université décernera, le 31 décembre 1877, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Étude critique sur les idées politiques de Mirabeau.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEUX PRIX

ART. 1^{er}. Sont admis à concourir :

1^o Les citoyens genevois âgés de moins de 27 ans.

2^o Les Suisses des autres Cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge, qui ont suivi pendant un an, au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du concours.

ART. 2. Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. Les mémoires doivent être transmis au Recteur de l'Université avant le 15 juin 1877.

Ils porteront une devise qui sera reproduite *sur* un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont, par conséquent, le droit d'en prendre copie.

3. PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE, OU PRIX DISDIER

L'Université décernera le 31 décembre 1876, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Morale de Schopenhauer.

Les dispositions relatives à ce prix sont les mêmes que pour les PRIX HUMBERT et ADOR, sauf que la limite d'âge des concurrents est étendue à 30 ans et que les mémoires relatifs au PRIX DISDIER doivent être transmis au Recteur avant le 15 juin 1876.

PRIX DE LITTÉRATURE

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera le 31 décembre 1876 un prix de Littérature.

Sont admis à concourir, parmi les élèves qui ont achevé en juillet 1876 leur première ou leur seconde année d'études générales, les étudiants de la Faculté des Lettres et de la Section de Philosophie, ainsi que les assistants qui ont suivi deux cours au moins dans la Faculté des Lettres.

Le sujet est laissé au choix des aspirants.

Le prix est de cent francs.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres, avant le 1^{er} novembre 1876.

FACULTÉ DE DROIT**PRIX BELLOT**

La Faculté de Droit décernera, le 31 décembre 1876, un prix de huit cents francs à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux aspirants.

Les thèses de Doctorat ne sont admises au concours que si elles sont présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié en Droit dans les six années précédentes. Est aussi admis tout travail sur le droit ou sur l'économie politique, dans quelque but qu'il ait été fait ou publié.

Sont admis à concourir au prix les Docteurs ou Licenciés en Droit, genevois ou étrangers, qui auront obtenu leur grade

à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours,

Les ouvrages destinés au concours peuvent être imprimés ou manuscrits. Ils devront porter le nom de leurs auteurs et être remis au Doyen de la Faculté de Droit, avant le 1^{er} novembre 1876.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE**PRIX DES SCIENCES THÉOLOGIQUES***Prix unique de douze cents francs.*

Avec l'aide de quelques donateurs, la Compagnie des Pasteurs et Professeurs en Théologie a décidé d'ouvrir un concours sur une question spéciale, dont le texte est déposé au secrétariat de la Compagnie.

Les mémoires devront être envoyés au Doyen de la Faculté de Théologie, avant le 30 juin 1876. Le prix sera décerné, s'il y a lieu, le 31 décembre de la même année.

Sont admis à concourir tous les ecclésiastiques et les licenciés en théologie ayant étudié au moins trois ans dans la Faculté.

AU NOM DE L'UNIVERSITÉ :

Pr M. C. VOGT, *Recteur.*ALEXANDRE-J. MARTIN, *Vice-Recteur.*

Le présent programme est approuvé pour l'année 1876-1877.

Genève, le 20 juin 1876.

Le Conseiller d'État chargé du Département de l'Instruction publique,

Par intérim :

ÉMILE CAMBESSEDES.

ADRESSES

DE

MM. LES PROFESSEURS ET PRIVAT-DOCENT

- MM. Ador, rue du Stand, 9, Genève.
 Amiel, rue Verdaine, 9, Genève.
 Barde, Corraterie, 6, Genève.
 Bouvier, rue Charles-Bonnet, 4, Genève.
 Brocher, Charles, rue Eynard, 8, Genève.
 Brocher, Henri, place d'Arve, 292, Carouge.
 Brun, quai des Bergues, Genève.
 Cellérier, rue Charles-Bonnet, 6, Genève.
 Chaponnière, Beauregard, 2, Genève.
 Chastel, rue de l'Hôtel-de-ville, 5, Genève.
 Colladon, quai des Bergues, 31, Genève.
 Cordès, rue du Rhône, 60, Genève.
 Cougnard, place du Rond-point, 7, Plainpalais.
 Dameth, quai des Bergues, 27, Genève.
 D'Espine, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1, Genève.
 Devrient, Chêne-Bougeries.
 Droz, rue du Commerce, 10, Genève.
 Dunant, Puits-St-Pierre, 4, Genève.
 Durante, rue des Granges.
 Fazy, rue Berthelier, 8, Genève.
 Galopin, Charles, Corraterie, 6, Genève.
 Gautier, rue des Granges, 12, Genève.
 Geib, chemin des Eaux-Vives, 110.
 Gentet, Bel-Air, Genève.

- MM. Giraud-Teulon, boulevard des Philosophes, 3.
 Glatz, Champel sur Arve, Genève.
 Gosse, rue des Granges, 1, Genève.
 Guillot, rue du Commerce, 9, Genève.
 Haltenhoff, Corraterie, 20, Genève.
 Hilaire, rue Thalberg, Genève.
 Hornung, Pré-l'Évêque, 19, Eaux-Vives.
 Humbert, square de Contamines, 8, Eaux-Vives.
 Krauss, chemin du Mail, 21, Plainpalais.
 Jousserandot, rue du Mont-Blanc, 7, Genève.
 Julliard, fils, Corraterie, 24, Genève.
 Laskowski, rue de l'Athénée, 12, Genève.
 Le Fort, promenade du Pin, Genève.
 Marc-Monnier, rue Verdaine, 13, Genève.
 Marignac, rue des Granges, 4, Genève.
 Martin, Alexandre, rue de la Cité, 22, Genève.
 Martin, Edouard, Docteur, Cours de Rive.
 Michaud, plateau de la Servette.
 Monnier (Denis), Rond-Point, 5, Plainpalais.
 Morel, Charles, Grand'rue, 25, Genève.
 Morel, Louis, Champel.
 Müller, boulevard des Philosophes, 8.
 Nicole, rue Gevray, maison Wagnon, Genève.
 Odier, Corraterie, 8, Genève.
 Olivet, maison de l'Horloge, Molard, Genève.
 Oltramare (André), chemin du Mail, 21, Plainpalais.
 Oltramare (Gabriel), Grottes-Servette, 20 et 21, Genève.
 Oltramare (Hugues), rue Étienne-Dumont, 1, Genève.
 Pétavel, Chêne-Bourg.
 Plantamour, promenade du Pin, 5, Genève.
 Prevost, rue Eynard, 8, Genève.
 Reverdin, place du Lac, 1, Genève.
 Revilliod, rue Beauregard, 4, Genève.
 Ritter, Chemin sans issue, 2, Champel.
 Roget, rue Tabazan, 3, Genève.
 Schreyer, chemin sous le Mail, 13, Plainpalais.
 Schiff, Cours des Bastions.
 Segond, rue Étienne-Dumont, 14, Genève.
 Soret, Beauregard, 2, Genève.
 Ströhlín, Cours Helvétique, 4, Genève.

- MM. Thury, chemin de Florissant, 21, Plainpalais.
Vaucher, Pierre, place du Port, 1, Genève.
Vaucher, Alfred-Henri, rue du Mont-Blanc, 19, Genève.
Vulliet, Longemalle, Genève.
Vogt, chemin du Soleil-Levant, 26, Plainpalais.
Wartmann, rue Verdaine, 13, Genève.
Wertheimer, maison Paris, 4, chemin Dancet, Plainpalais.
Zahn, Grands-Philosophes, Plainpalais.

Bedeau de l'Université.

- M. Faigy, chemin des Savoises, 5, Plainpalais.

